

Le recteur

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
Mesdames et messieurs les professeurs des écoles
Mesdames et messieurs les instituteurs

Saint-Brieuc, le 22 novembre 2017

Page 1 sur 1

DIV1D
Division du personnel

Objet : Mouvement interdépartemental – Rentrée scolaire 2018 - Complément

Réf. : B.O. spécial n° 2 du 9 novembre 2017 - Note de service n°2017-168 du 6 novembre 2017

Pièce jointe : Formulaire de demande de mutation au titre du CIMM

Dossier suivi par
Maryvonne ROBIN
Mélanie BESCOND

Tél.

02 96 75 90 30
02 96 75 90 28

Ce.div1d22
@ac-rennes.fr

Centre Héméra
Direction académique
8 bis, rue des
Champs de Pies
CS 22369
22023 Saint-Brieuc
Cedex 1

www.ac-rennes.fr

En complément à la note de service ministérielle sur la mobilité parue le 9 novembre 2017, le ministère de l'Éducation nationale précise que les candidats, formulant leur mutation au titre du centre des intérêts matériels et moraux dans un des départements ou collectivités d'outre-mer, doivent joindre à leur confirmation de demande le formulaire ci-joint.

Ce formulaire peut être téléchargé sur le site du ministère « concours, emploi, carrière » dans la rubrique « mutations des personnels du premier degré ».

Pour le recteur et par délégation
la directrice académique des services de l'Éducation nationale
directrice des services départementaux de l'Éducation nationale
des Côtes d'Armor



Brigitte KIEFFER